



DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL



Des Formations Initiales en Arbitrage (FIA) sont proposées, tout au long de la saison, pour permettre aux candidats de devenir arbitre de District en catégories Jeunes dans un premier temps. À vous de siffler !

PUBLIC

- Toute personne (homme ou femme), souhaitant devenir arbitre, âgée de 13 ans minimum au 1^{er} janvier de la saison.

OBJECTIFS

- Devenir arbitre de football de niveau départemental.
- Être le garant(e) du respect des lois du jeu.

Cette formation, proposée par la LMF, vous permettra de devenir Arbitre de Football et de pouvoir exercer votre passion en toute sérénité. À la suite de cette formation, vous serez suivi(e) et accompagné(e) par des experts qui vous feront progresser !

CALENDRIER 2024

Formations Initiales d'Arbitre – Inscription : lmffc.fr/formation-initiale-en-arbitrage/

› DISTRICT GRAND VAUCLUSE :

- Du 26 au 28 février 2024, au siège du District Grand Vaucluse.
- Les samedis 9, 16 & 23 mars 2024, au siège du District Grand Vaucluse.

Formation Initiale d'Arbitre Futsal – Inscription : lmffc.fr/formation-initiale-darbitre-futsal/

› LIGUE MÉDITERRANÉE :

- Du 26 au 28 février 2024 à La Garde (83).

PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 30

DU 1^{er} Mars 2024



INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions. Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

CLUBS BENEFICIANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2023/2024

LISTE DES CLUBS BENEFICIANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 du Statut de l'arbitrage.

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2023/2024 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

SP. COURTHEZON JONQUIERES U18R2
ST. MAILLANAIS - D3
ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE
FC TARASCON
FA CHATEAURENARD D1
SORGUES ESP D2
VISAN JS
BARTHELASSE US
BEDARRIDES AS U18D1
VELLERON SO
VIOLES AVS

LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIANT DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SAISON 2023/2024

F.A. VAL DURANCE - R2 et D2
AV.C. AVIGNONNAIS
CAVAILLON ARC D2 et U19D1

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mercredi 28 Février 2024

Présents : MM. CRESPIN Raymond, ROCHER Lionel. Mmes GONDRAN Lina, GUEGAN Martine.

Excusés : MM. ILAFKIHEN Tarik, STORCK Benjamin.

NOUVEAUX DOSSIERS

DOSSIER N° 206 : **VEDENE LE PONTET AC / AVIGNON CFC – U15 D1 du 18/02/2024**

DOSSIER N° 208 : **GRAVESON ENTENTE / DENTELLES FC – COUPE GRAND VAUCLUSE U17 du 25/02/2024**

DOSSIER N° 209 : **BEDARRIDES AS / LAPALUD US – DISTRICT 3 du 25/02/2024**

DOSSIER N° 210 : **ORANGE FC / GORDES ESP – DISTRICT 2 du 25/02/2024**
DOSSIER N° 211 : **LES ANGLES EMAF / BOLLENE MJCV – COUPE ULYSSE FABRE du 25/02/2024**
DOSSIER N° 212 : **MONTFAVET SC / CADEROUSSE US – FEMININE A 8 du 25/02/2024**
DOSSIER N° 213 : **GRAVESON ENT / CHATEAURENARD FA – COUPE AVENIR U15 du 25/02/2024**
DOSSIER N° 216 : **AUREILLE FC / ST REMY FC – COUPE ROUMAGOUX du 25-02-2024**
DOSSIER N° 220 : **EYAGUES O / MONTEUX FCF – FEMININE A 11 du 25/02/2024**

DOSSIERS EN ATTENTE

DOSSIER N° 205 : **AVIGNON AC / CALAVON FC – U16 D1 du 18/02/2024**
DOSSIER N° 214 : **DENTELLES FC / VIOLES AS – COUPE ESPERANCE du 25/02/2024**
DOSSIER N° 215 : **MONTEUX O / GADAGNE SC – COUPE ESPERANCE du 25/02/2024**
DOSSIER N° 217 : **CAMARET AS / DENTELLES FC – COUPE AVENIR U14 du 24/02/2024**
DOSSIER N° 218 : **CHEVAL BLANC FC / AVIGNON OUEST FC – COUPE GRAND VAUCLUSE U19 du 24/02/2024**
DOSSIER N° 219 : **LA TOUR D'AIGUES – CHALLENGE DEPARTEMENTAL U10/U11 du 17/02/2024**

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

La commission rappelle aux clubs U12 N1 et U13 N1 que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

DOSSIER N° 206 : **VEDENE LE PONTET AC / AVIGNON CFC – U15 D1 du 18/02/2024**

Vu la réclamation d'après match envoyée par M ABEL COINDOZ Aurelien par courrier électronique en date du 20/02/2024 (voir article 187, alinéa 1 des RG FFF).

Cette réclamation porte sur la participation au match des joueurs

- RAMI Aymane
- RAMI Mohamed

Au motif que ces joueurs ont participé à la rencontre U14 D2 du Samedi 17/02/2024 LES ANGLES EMAF/ AVIGNON CFC et à la rencontre du dimanche 18/02/2024 VEDENE LE PONTET / AVIGNON CFC.

Vu la non-réponse du club de AVIGNON CFC Malgré la demande de la CSR.

Attendu qu'après vérification des feuilles de match U 14 D2 ANGLES EMAF/ AVIGNON CFC du 17/02/2024 et de la feuille de match U 15 D1 VEDENE LE PONTET – LES ANGLES EMAF du 15/02/2024 il s'avère que les joueurs

- RAMI Aymane
- RAMI Mohamed

Ont bien participé à ces deux rencontres.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu à AVIGNON CFC, VEDENE LE PONTET conservant le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Dossier transmis à la **commission de discipline** pour suspicion de fraude sur l'identité d'un joueur ayant participé à la rencontre du 18/02/2024 sous fausse licence.

DOSSIER N° 208 : **GRAVESON ENTENTE / DENTELLES FC – COUPE GRAND VAUCLUSE U17 du 25/02/2024**

Vu la réserve portée sur la feuille de match par M PONGE Remy dirigeant de DENTELLES FC en date du 25/02/2024.

Cette réserve porte sur la qualification et la participation des joueurs de GRAVESON ENT :

-
- MAZET Basile
- PASCAL Paul

Au motif que ces joueurs sont interdits de sur classement.

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique en date du 27/02/2024, reprenant les termes de la réserve.

La CSR juge en 1^{er} ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification du fichier licence de la ligue méditerranée il s'avère que ces joueurs sont en possession d'une licence sans restriction de surclassement. et pouvaient prendre part à cette rencontre.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain GRAVESON ENT DENTELLES FC 4 à 0

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 209 : **BEDARRIDES AS / LAPALUD US – DISTRICT 3 du 25/02/2024**

Vu sur la feuille l'annotation de Mr POIRSON Frederic arbitre officiel :

« Arrêt de la rencontre à la 46eme minute pour cause de conditions climatiques ne permettant la pratique du football : j'ai arrêté la rencontre sur le score de 1 à 1 ».

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match à rejouer (article 159 Alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 210 : **ORANGE FC / GORDES ESP – DISTRICT 2 du 25/02/2024**

Vu la réclamation d'après match envoyée par M CHEVALIER Julie Secrétaire de ORANGE FC par courrier électronique en date du 25/02/2024 (voir article 187, alinéa 1 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Cette réclamation porte sur La participation et la qualification du joueur MEHDAOUI Nabil

Au motif que ce joueur dispose d'une restriction de participation puisque signature après le 31/01/2024

Attendu qu'après consultation du fichier licence de la ligue Méditerranée il s'avère que ce joueur possède une licence avec cachet « **Uniquement dans les compétitions de District à l'exception de la division supérieure (article 152 alinéa 4 des règlements de la ligue méditerranée)** ». Ce joueur pouvait donc participer à cette rencontre.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réclamation non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain ORANGE FC – GORDES ESP 1 à 2

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 211 : **LES ANGLÉS EMAF / BOLLENE MJCV – COUPE ULYSSE FABRE du 25/02/2024**

Vu la réclamation d'après match envoyée par M HATIM Ikram dirigeant de BOLLENE MJCV jugée irrecevable car ne concerne pas la coupe U FABRE.

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réserves et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité (voir article 186, alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve irrecevable et confirme le score acquis sur le terrain LES ANGLÉS EMAF – BOLLE MJCV 1 à 1 Tab 5 à 4

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 212 : **MONTFAVET SC / CADEROUSSE US – FEMININE A 8 du 25/02/2024**

Vu sur la feuille de match, l'annotation de M MOUSSA Houmadi arbitre officiel :

« A la 78 -ème minute de jeu l'équipe de MONTFAVET SC quitter le terrain sur le score de 2 à 3

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par abandon de terrain à MONTFAVET SC

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 213 : GRAVESON ENT / CHATEAURENARD FA – COUPE AVENIR U15 du 25/02/2024

Vu la réserve transmise en date du 25/02/2024 par M CHIKHAOUI Abdelhakim dirigeant de CHATEAURENARD FA
Cette réserve porte sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de GRAVESON ENT au motif : sont susceptibles d'avoir joué plus de la moitié des matchs en équipes supérieures.
Vu la confirmation de réserve de M CHARRON Christian secrétaire de CHATEAURENARD reçu par courrier électronique en date du 26/02/2024 reprenant les termes de la réserve.

La CSR juge la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification des feuilles de matchs de l'équipe U 15 D2 correspondant à l'équipe supérieure (circulaire article 167),

Il s'avère que le joueur suivant :

- ELMAHDAOUI Kaïs (4 matchs)

a participé à plus de la moitié des rencontres de l'équipe U15 D2.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à GRAVESON ENT pour en porter bénéfice à CHATEAURENARD FA.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 216 : AUREILLE FC / ST REMY FC – COUPE ROUMAGOUX du 25-02-2024

Vu la réclamation d'après match envoyée par le club ST REMY jugée irrecevable car l'article 226 alinéas 5 précise que la présence d'un éducateur suspendu doit OBLIGATOIREMENT passer par une réserve d'avant match.

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réserves et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité (voir article 186, alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve irrecevable et confirme le score acquis sur le terrain AUREILLE FC – ST REMY FC 2 à 2 Tab 5 à 4

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Dossier transmis à la commission de discipline pour suites à donner

DOSSIER N° 220 : EYAGUES O / MONTEUX FCF – FEMININE A 11 du 25/02/2024

Vu la réserve portée sur la feuille de match par Mme BOURBOUSSON Célia capitaine de **EYRAGUES O**.

Cette réserve porte sur la qualification et la participation au match de l'ensemble des joueuses de l'équipe de la MONTEUX FCF. Au motif que ces joueuses ont participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de leur club. L'équipe supérieure ne jouant pas ce jour ou dans les 24 h.

Vu la confirmation de réserve reçue par REBATTU Dorian par courrier électronique en date du 26/02/2024, reprenant les termes de la réserve.

La CSR juge en premier ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification la feuille de match du 11/02/2024 correspondant à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure LA BAIE FC – MONTEUX FCF en R1 F

Il s'avère que la joueuse BUCH Carla a participé à cette rencontre :

Cette joueuse ne pouvait donc pas participer à la rencontre EYRAGUES O -MONTEUX FCF

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à MONTEUX FCF pour en porter bénéfice à EYRAGUES O (article 65 alinéa 2 des règlements du District GRAND VAUCLUSE)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 26 Février 2024

Présents : M. GILLES (Président), Mmes GUEGAN, NICOLAS

Excusé : M. RANC

SECTEUR CHAMPIONNAT

D2 :

Le match N° 26501584 : PLAN D'ORGON / BOLLENE RCB du 10/03 est avancé au Samedi 09/03 à 19h00.

Le match N° 26501572 : ORANGE FC / MONTFAVET 2 prévu le 03/03 est reporté au Mercredi 13/03 à 20h00 (Stade Clapier)

D3 :

Les matchs N° 26502057 : LAPALUD / RASTEAU du 03/03, N° 26502082 : LAPALUD / VELLERON du 24/03, N° 26502069 LAPALUD / DENTELLES du 10/03 se joueront à 16H.

D4 :

Le match N° 26504790 : LE THOR / ST REMY du 03/03 se jouera à 13h00.

Le match N° 26504789 : BARTHELASSE / GRAVESON non joué le 25/02 se jouera le 03/03 à 13h00.

Match ST REMY / AVIGNON OUEST du 17/03 : Report refuse

Amende pour feuille de match non parvenu :

Match N° 26505053 : BC ISLE 2 / CALAVON 2 du 18/02

SECTEUR COUPE

COUPE ULYSSE FABRE :

Le match N° 27964198 : ORANGE / ST DIDIER PERNES devra se jouer le 6/03 à 20h00

Le match N° 27964204 : AUTRE PROVENCE / MONTFAVET se jouera le 03/03 à 15h00.

Le match N° 27964200 : CAMARET / CARPENTRAS devra se jouer en semaine avant le 10/03. A défaut le match sera inversé.

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mercredi 27 Février 2024

Présents : MM. GARCIA, BOCHET, ABEILLE, DANY. Mme NICOLAS

SECTEUR CHAMPIONNAT

Désignations matchs en retard :

Considérant le très grand nombre de matchs non joués et la possibilité de futures intempéries, la commission informe les clubs que le week-end de Pâques, le mercredi 1^{er} mai et le mercredi 8 mai 2024 seront retenus pour faire jouer les matchs en attente.

D'autre part en cas de nouvelles intempéries les calendriers des compétitions pourraient être modifiés avec la programmation de journées en retard les 18 et 19 mai, ainsi que les 25 et 26 mai, jours prévus pour les finales des coupes Avenir et Grand Vaucluse

Pour faciliter ces mises à jour, nous vous invitons les clubs à jouer certaines rencontres en semaine. Pour cela faire parvenir au District la Fiche modification de match 8 jours avant la date convenue entre les clubs (match en nocturne autorisés uniquement sur les terrains homologués par la CDTIS)

Match reporté en Mars :

DIVISION	N°MATCH	EQUIPE	EQUIPE	DATE	COMMENT.
U19D1	26807532	VAL DURANCE FA	ROGNONAS	09-mars	
U19D1	26807548	SARRIANS	CHATEAURENARD FA	09-mars	
U19D1	26807551	LES ANGLES EMAF	ISLES BC	09-mars	
U19D1	26807535	SARRIANS	VAL DURANCE FA	16-mars	
U19D2	27107376	NYONS	MAILLANE	09-mars	

U18D1	26854355	PROVENCE RC	CALAVON FC	09-mars	
U18D1	26856214	DENTELLES FC	VELLERON SO	09-mars	
U18D1	26854453	CHEVAL BLANC	BEDARRIDES AS	09-mars	
U18D1	26856218	GOULT	ST REMY	09-mars	
U18D1	26854455	PROVENCE RC	PERTUIS USR	30-mars	
U18D1	26854452	VELLERON	SCJ	30-mars	
U17D1	26621738	MISTRAL ACADEMIE	SCJ 1	10-mars	
U17D1	26621755	ETOILE D'AUBUNE	ST DIDIER PERNES	10-mars	
U17D1	26621751	VAL DURANCE FA	SCJ	31-mars	
U17D1	26621771	CALAVON FC	SCJ	03-avr	19h30
U17D1	26621770	ISLE BC	TOURAIN	10-mars	
U17D2 A	27678148	DENTELLES FC	GOULT ROUSSILLON	10-mars	
U17D2 A	27678160	CADEROUSSE	VILLENEUVE FC	10-mars	
U17D2 A	27678162	ST SATURNIN US	MONTEUX 2	10-mars	
U17D2 A	27678159	DENTELLES	ROGNONAS	31-mars	
U17D3 A	27678418	LAPALUD	FCEA	10-mars	
U17D3 A	27678419	SCJ 3	VENTOUX SUD CAROMB	10-mars	
U17D3 B	27678451	ISLE BC	JSA	10-mars	
U16D1	26621500	SCL 1	SCJ 1	10-mars	
U16D1	26621518	CALAVON	MONTFAVET	10-mars	
U16D1	26621530	LES ANGLES	VEDENE LE PONTE	10-mars	
U16D1	26621532	ST DIDIER PERNES	ACA	10-mars	
U16D1	26621528	SCL	VILLENEUVE FC	31-mars	
U16D2 A	26905377	VILLENEUVE FC	NYONS FC	10-mars	
U16D2 A	26905392	SCJ 2	FCEA	10-mars	
U16D2 A	26905437	LMDV	ETOILE D'AUBUNE	10-mars	
U16D2 A	26905423	MALAUCE	SCJ 2	31-mars	
U16D2 A	26905426	VILLENEUVE FC	ETOILE D'AUBUNE	31-mars	
U16D2 B	26905797	VAL DURANCE FA	CALAVON	10-mars	
U16D2 B	26905795	MAILLANE	BARBENTANE	10-mars	
U15D1	26621074	US TOURAIN	ST DIDIER PERNES	10-mars	
U15D1	26621104	AVIGNON CFC	VILLENEUVE FC	10-mars	
U15D2 A	27720456	ETOILE D'AUBUNE	DENTELLES FC	10-mars	
U15D2 A	27720470	SARRIANS	MONDRAGON MORNAS	10-mars	
U15D2 A	27720471	SCJ	VENTOUX SUD	10-mars	
U15D2 A	27720467	ETOILE D'AUBUNE	AVIGNON CFC 2	31-mars	
U15D2 B	27710769	LES ANGLES	ST DIDIER PERNES 2	10-mars	
U15D2 B	27770767	GOULT	ACA	10-mars	
U15D2 B	27710768	VILLELAURE	TARASCON SC	10-mars	
U15D2 B	27710770	VILLENEUVE 2	MONTFAVET	10-mars	
U15D2 B	27710771	ST REMY	GRAVESON ENT	10-mars	
U15D3 A	27720763	MALAUCE RG	ENTENTE CAUMONT	10-mars	
U15D3 A	27720765	SCJ	MONTEUX FEMININ	10-mars	
U15D3 A	27720736	CAMARET	MJCV	31-mars	
U15D3 A	27720767	VENTOUX SUD 2	AUTRE PROVENCE	31-mars	
U15D3 B	27720802	ST SATURNIN	PIOLENC	10-mars	
U15D3 B	27720754	BOLLENE FOOT	MJCV	10-mars	
U15D3 B	27720808	SORGUES ESP	MORIERES ACS	10-mars	
U15D3 B	27770809	CHATEAURENARD FA	NOVES O	10-mars	
U15D3 B	27720810	FCEA	CARPENTRAS 2	10-mars	
U15D3 B	27720811	PIOLENC AS	AVIGNON OUEST 3	31-mars	
U15D3 B	27720812	ST SATURNIN US 2	SARRIANS COM 2	31-mars	
U15D3 C	27720853	APT JS	TARASCON FC	10-mars	
U14D1	26670222	ORANGE FC	VEDENE LE PONTET	09-mars	
U14D1	26670255	LAPALUD	MONTEUX O	09-mars	
U14D1	26670252	BARBENTANE	ST DIDIER PERNES	09-mars	

U14D2 A	26926057	CAMARET AS	MONTEUX FEMININ	09-mars	
U14D2 A	26904514	PROVENCE RC	LUBERON SC	09-mars	
U14D2 A	26926381	ORANGE FC	VELLERON SO	09-mars	
U14D2 A	26904594	ST DIDIER PERNES	NYONS	09-mars	
U14D2 A	26904517	PROVENCE RC	ST DIDIER PERNES 2	30-mars	
U14D2 B	26904828	AVIGNON US	LES ANGLES EMAF	09-mars	
U14D2 B	26925975	OPPEDE MAUBEC	VAL DURANCE FA	09-mars	
U14D2 B	26925976	SCL 21	CHEVAL BLANC	09-mars	
U14D2 B	26904856	AVIGNON CFC	CAVAILLON	09-mars	
U14D2 B	26804854	ST JEAN DU GRES	SCL	30-mars	

Match reporté sans date :

DIVISION	N°MATCH	EQUIPE	EQUIPE	DATE	COMMENT.
U18D1	26856217	DENTELLES	ST SATURNIN		
U18D1	26854456	PIOLENC AS	CALAVON		
U17D1	26621768	ETOILE D'AUBUNE	CAVAILLON ARC		
U17D2 A	27678191	GRAVESON	GOULT		
U16D1	26621531	CALAVON FC	AVIGNON OUEST		
U16D2 A	26905428	NYONS	ST SATURNIN		
U16D2 A	26905403	SCJ	BOLLENE RCB		
U16D2 A	26905440	NYONS	FCEA		
U16D2 A	26905435	SCJ 2	MONTEUX 2		
U15D1	26621086	TOURAINES US	MONTEUX O		
U15D1	26621108	ST DIDIER PERNES	APT JS		
U15D2 A	27720469	SERIGNAN	DENTELLES		
U15D3 A	27720764	BOLLENE FOOT	ST SATURNIN		AVENIR
U14D1	26670253	ORANGE FC	MAILLANE SDE		
U14D2 A	26904596	DENTELLES	CAMARET		
U14D2 A	26925976	SC LUBERON	CHEVAL BLANC		
U14D2 A	26926387	DENTELLES FC	VELLERON SO		
U14D2 A	26926061	ST DIDIER PERNES	MONTEUX FEMININ		
U14D2 A	26926068	MONTEUX FEMININ	VILLENEUVE FC		
U14D2 A	26926391	SCL	VELLERON		
U14D2 B	26904833	VAL DURANCE MAL	ST JEAN DU GRES		
U14D2 B	26925985	OPPEDE	AVIGNON US		
U14D2 B	26904857	VILLENEUVE 2	LES ANGLES		

SECTEUR COUPE

Désignation matchs en retard :

COUPE AVENIR

Coupe Avenir U15 :

MONTEUX FEMININ / AVIGNON OUEST à jouer le 10/03

Coupe Avenir U17 :

MORIERES ACS / ST JEAN DU GRES FONTVEILLE à désigner selon décision commission de discipline

COUPE AVENIR

Coupe Grand Vaucluse U14

VELLERON SO / VILLENEUVE FC à jouer le 02/03

Coupe Grand Vaucluse U16

MONTEUX O / AVIGNON AC ou AVIGNON AC / ST JEAN DU GRES à désigner selon décision commission de discipline

Tirage prochains tours

Le tirage au sort des rencontres se fera au District le **Mardi 12 Mars 2024** à partir de 16h30.

Les matchs sont prévus les **30 et 31 Mars 2024**.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 27 Février 2024

Présents : Mme DOSSARD, Mme NOVELLI, M. ZANDOMENEGHI, M. BES, M. D'ASCANIO, M. VIDAL, M. LE GALL,

Excusés : Mme GARCIA, Mme DOUZON, Mme WIDORSKI

CORRESPONDANCE

Dentelles FC : Sans accord de report de match de Cheval-Blanc la rencontre est maintenue au 03 mars 24.

SECTEUR CHAMPIONNATS

Rappel aux clubs :

UTILISATION DE FOOTCLUBS POUR TOUTES DEMANDES DE MODIFICATION : DATE/ HORAIRES/ TERRAIN.

Important de signaler 8 jours minimum des modifications de lieux de matchs ou horaires sur FOOTCLUBS afin de permettre d'informer les arbitres prévus des changements.

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11

Suite à la coupe Méditerranée la rencontre du 28 janvier N° 26805173 : ETOILE D'AUBUNE / LES ANGLES est reporté au 10 mars 2024.

Le match N° 26805184 : O. EYRAGUAIS 1 / LES ANGLES EMAF 1 est reporté au 14/04/2024

Le match N° 26805185 : VENTOUX SUD FC M/B 1 / F.C. FEMININ MONTEUX 2 est reporté au 10/03/2024

Le match N° 26805186 : ETOILE D'AUBUNE 1 / O. DE BARBENTANE 1 est reporté au 14/04/2024

Le match N° 26805189 : LES MINOTS DU VASIO 1 / 527518 F.C. AUREILLOIS 1 est reporté au 03/03/2024

Le match N° 26805193 : O. DE BARBENTANE 1 / 582296 VENTOUX SUD FC M/B 1 est reporté au 03/03/2024

Le match N° 26805191 : FC AUREILLE / FC ST REMOIS est reporté au 10/03/2024

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

POULE PROMOTION :

Le match N° 27114260 : F.C. BONNIEUX 1 / L'ETOILE D'AUBUNE 2 est reporté au 17/03/2024

Le match N° 27114256 : UST GADAGNE CAUMONT 1 / MOLLEGES EYGALIERES 1 est reporté au 10/03/2024

Le match N° 27114258 : AC VEDENE LE PONTET 1 / A.S. RASTEAU 1 est reporté au 28/04/2024

Le match N° 27114259 : GORDIENNE ESPERANCE 1 / F.C. CHEVAL BLANC 1 est reporté au 28/04/2024

Le match N° 27114263 : L'ETOILE D'AUBUNE 2 / GORDIENNE ESPERANCE 1 est reporté au 31/03/2024

Le match N° 27114266 : UST GADAGNE CAUMONT 1 / ST JEAN GRES FONTV. 1 est reporté au 05/05/2024

Le match N° 27114224 : L'ETOILE D'AUBUNE 2 / ST JEAN GRES FONTV. 1 est reporté au 07/04/2024

Le match N° 27114284 : ST JEAN GRES FONTV. 1 / L'ETOILE D'AUBUNE 2 est reporté au 28/04/2024

POULE ESPOIR :

Le match N° 27113734 : VENTOUX SUD FC M/B 2 / O. NOVAIS 1 est reporté au 10/03/2024

Le match N° 27113738 : MALAUCENE RG 1 / - LMDV 2 est reporté au 03/03/2024

Le match N° 27113733 : ASV 1 / - TRAVAILLAN F.C. 1 est reporté au 10/03/2024

Le match N° 27113737 : ST ANDIOL OLYMPIQUE 1 / CADEROUSSIENNE est reporté au 10/03/2024

Le match N° 27113740 : US CADEROUSSE/ SPC MONTFAVET du 03/03 est reporté au 14/04/2024

CHAMPIONNAT U18F A 8

Le match N° 27236404 : GRAVESON ENTENTE / CARPENTRAS non joué le 04/11/2023 est reporté au 09/03/2024

Le match N° 27236403 : AS RASTEAU- JSA non joué le 04/11/2023 est reporté au 09/03/2024

Les matchs de la journée 14 du 10/02 sont reportés au 04 mai 2024.

Information commission Féminine : nomination de M. D'ASCANIO Alexandre qui remplace M. ZAFRA en qualité de référent U18F.

CHAMPIONNAT U15 F A 8

Poule A :

Le match N° 27587946 ST REMY / ETOILE D'AUBUNE 1 se jouera le 02/03
Le match N° 27587934 ETOILE D'AUBUNE 1 / LE PONTET VEDENE se jouera le 06/04
Le match N° 27587958 LE PONTET VEDENE / ETOILE D'AUBUNE 1 se jouera le 13/04
Le match N° 27587941 ETOILE D'AUBUNE 1 / CARPENTRAS FC se jouera le 20/04
Le match N° 27587942 LE PONTET VEDENE / CHEVAL BLANC se jouera le 30/03
Le match N° 27587943 LMDV / ST REMY se jouera le 27/04
Le match N° 27587939 ST REMY / VEDENE se jouera le 20/04
Le match N° 27587927 : CHEVAL BLANC / ETOILE D'AUBUNE 1 prévue le 09/03 se jouera le 27/04

Poule B :

Le match N° 27587987 ST JEAN DU GRES 2 / TOURAINE US 1 se jouera le 02/03
Le match N° 27587983 US TOURAINE / ACA se jouera le 20/04
Le match N° 27587984 VENTOUX SUD / ST JEAN DU GRES se jouera le 20/04
Le match N° 27587985 TARASCON FC / SCJ se jouera le 30/03
Le match N° 27587980 TOURAINE US 1 / VENTOUX SUD FC se jouera le 09/03/2024

Poule C :

Le match N° 27603762 MONTFAVET 1 / ETOILE D'AUBUNE 2 se jouera le 02/03
Le match N° 27603750 ETOILE D'AUBUNE 2 / ACA 2 se jouera le 23/04/2024

Certaines dates tombant pendant les vacances scolaires les clubs peuvent s'ils le souhaitent prendre contact entre eux pour jouer en semaine à une date avant celle fixé par la commission.

CHAMPIONNAT U13 F A 8

Le match N°27557571 US CADEROUSSE / MOLLEGES non joué le samedi 20 janvier, merci de voir ensemble une date pour jouer le match.

FESTIVAL FOOT :

Réunion MARDI 05 MARS 2024 à 18H30 pour les 8 équipes qualifiées.
Organisé et animé par Mounir BENSALAH.

FOOT ANIMATION

RAPPEL : Les autorisations parentales ne sont pas autorisées pour les plateaux, les joueuses doivent avoir une licence officielle FFF pour participer aux plateaux féminins de U6F-U9F et U10F-U11F.

Lors des plateaux, les licences des joueuses sont obligatoires et doivent être fournies au club recevant. Les feuilles de plateaux doivent être complétées par le club recevant et envoyées par mail avec les feuilles de licences via la boîte mail officiel au district à secretariat@grandvauclose.fr

U6-U9F :

Compte rendu de notre 1ère table ronde du 16 janvier 2024

Clubs présents : CHEVAL-BLANC FC – VILLENEUVE FC – AC VEDENE LE PONTET – ETOILE D'AUBUNE – CALAVON FC – MINOTS DU VASIO – AC AVIGNON

Points abordés :

- Développement de la pratique féminine : Evolution du nombre d'équipe par rapport à la saison 2022 – 2023 : 5 équipes de plus cette année.
- **Horaire : Plateau de 10h à 12h**
- Demande des clubs : Que les filles puissent faire plus de plateaux féminins mais qu'elles puissent jouer également en mixité.
- **Projet saison 2024 – 2025 :** Mise en place de 2 plateaux par mois soit 1 plateau tous les 15 jours en alternance avec les plateaux U6-U7 et U8-U9.
- Nouvelle date : Le district organise cette année une fête du foot Féminin U6F à U11F **le samedi 15 juin 2024** aux Parc des sports à Avignon (l'organisation de cette journée vous sera communiquée ultérieurement)

Prochain plateau le 16 mars 2024 chez C de 10h00 à 12h00 :

16 Mars 2024	
THEME : CARNAVAL	
PLATEAU 5 CHEZ D	
A	ETOILE D'AUBUNE
B	BC ISLE
C	AC VEDENE LE PONTET
D	CALAVON FC 3 équipes
E	MONTEUX FCF 2 équipes
F	AC AVIGNON 2 équipes

G	TARASCON
H	ST JEAN DU GRES 2 équipes
I	EYRAGUES
J	VENTOUX SUD

Calendrier complet avec les nouvelles dates, feuilles de licences, et feuilles de plateaux disponibles sur le site du DISTRICT.

Menu « DOCUMENTS », « INFOS PRATIQUES » sélectionner une catégorie « FEMININES » et « PLATEAU U6F – U9F »

U10F – U11F

Compte rendu de notre 1ère table ronde du 16 janvier 2024

Clubs présents : CHEVAL-BLANC FC – VILLENEUVE FC – AC VEDENE LE PONTET – ETOILE D'AUBUNE – CALAVON FC – MINOTS DU VASIO – AC AVIGNON

Points abordés :

- Développement de la pratique féminine : Evolution du nombre d'équipe par rapport à la saison 2022 – 2023 : 15 équipes cette année contre 9 la saison dernière.
- **Horaire : Plateau de 14h à 16h (clubs présents ont validé cet horaire)**
- Demande des clubs : Que les filles puissent faire des plateaux féminins en foot à 8 pour préparer les filles pour le passage en U13F.
- **Saison 2023– 2024 :** Mise en place d'un plateau en foot à 8 à partir de février 2024 en plus des plateaux foot à 5 (mail de participation envoyé au clubs)
- **Projet saison 2024 – 2025 :** aucun changement sur les plateaux de foot à 5 toujours 2 plateaux par mois soit 1 plateau tous les 15 jours et mise en place d'un plateau en foot à 8 à partir de janvier 2025 en plus des plateaux foot à 5.
- Nouvelle date : Le district organise cette année une fête du foot Féminin U6F à U11F **le samedi 15 juin 2024** aux Parc des sports à Avignon (l'organisation de cette journée vous sera communiquée ultérieurement)

Prochain plateau FOOT à 5 le 16 mars 2024 chez D de 14h à 16h

16 MARS 2024			
THEME : CARNAVAL			
SITE 1		SITE 2	
PLATEAU 6 CHEZ F		PLATEAU 6 CHEZ F	
A	CHEVAL BLANC FC 1	A	COURTHEZON JONQUIERES 1
B	VEDENE LE PONTET AC	B	MONTEUX FCF 1
C	APT JS	C	MORIERES LES AVIGNON
D	CALAVON FC 1	D	AC AVIGNON 1
E	CHEVAL BLANC FC 2	E	COURTHEZON JONQUIERES 2
F	CALAVON FC 2	F	MONTEUX FCF 2
G	TARASCON FC 1	G	AC AVIGNON 2
H	PERTUIS USR	H	CARPENTRAS FC
I	TARASCON FC 2	I	

Plateau découverte foot à 8 le 24 février 2024

La Commission Féminine vous informe que à la suite des intempéries du 10 février le 1er plateau découverte du foot à 8 est reporté au samedi 24 février à partir de 14h sur le site du CALAVON FC pour les clubs qui ont répondu par mail.

Clubs concernés qui ont répondu présent sur cette date :

- AC VEDENE LE PONTET
- MONTEUX FCF
- COURTHEZON JONQUIERES SC
- CALAVON FC
- TARASCON FC

Nous vous rappelons que ces plateaux découvertes sont destinés aux filles évoluant actuellement en foot à 5, à part pour compléter l'effectif, il n'est pas possible de prendre des joueuses U11F évoluant déjà en catégorie U13F régulièrement.

Calendrier complet avec les nouvelles dates, feuilles de licences, et feuilles de plateaux disponibles sur le site du DISTRICT.

Menu « DOCUMENTS », « INFOS PRATIQUES » sélectionner une catégorie « FEMININES » et « PLATEAU U10F – U11F »

Vous pourrez constater que les journées organisées en U10F et U11F sont en alternance avec les plateaux U8-U9 garçons afin de faciliter la participation des joueuses aux plateaux féminins.

SECTEUR COUPE

COUPE CHABAS SENIORS F A 11

FINALE le 9 mai à 14H00 en lever de rideau de la finale ROUMAGOUX

½ Finale à jouer le 31/03

FC ENTRAIGUES ALTHEN / EYRAGUES O 1 à 15h

ÉTOILE D'AUBUNE 1 / VENTOUX SUD

COUPE AMITIE SENIORS F A 8

FINALE le 1^{er} mai à 14h00 en lever de rideau de la finale Espérance à Sorgues.

½ Finale à jouer le 14/04 :

US THOROISE / AS RASTEAU

ST JEAN DU GRES FONTVEILLE / ESP GORDES

COUPE GRIOLET 18F

FINALE le 25 mai en lever de rideau de la coupe Ulysse Fabre

½ Finale à jouer le 13/04 :

CHEVAL BLANC FC / RASTEAU AS

CADEROUSSE US / CARPENTRAS FC

COUPE GRAND VAUCLUSE 15F

½ Finale 13 avril

FINALE le 25 mai en lever de rideau de la coupe Ulysse Fabre

¼ de Finale à jouer le 30 mars

AC AVIGNON 1 / ST REMY 1

ST JEAN DU GRES 1 / JS APT 1

CARPENTRAS FC 1 / RASTEAU 1

PHENIX CAVAILLON 1 / ÉTOILE D'AUBUNE 1